

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-092 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les ajouts de points à l'ordre du jour portant :

- Attribution d'aides exceptionnelles aux entreprises : avenant à la convention régionale du fonds régional l'OCCAL,
- Proposition de vente d'un lot de 1003 m2 de la parcelle B599 – Lot n°2 – située dans la zone d'activités de Cougnac à Payrignac à la Société Quercy Services.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-093 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MARS 2021**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Le procès-verbal de séance du Conseil Communautaire du 17 mars 2021 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le procès-verbal du 17 mars 2021.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

**N°2021-094 : VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 AVRIL 2021**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Le procès-verbal de séance du Conseil Communautaire du 14 avril 2021 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le procès-verbal du 14 avril 2021.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### N°2021-095 : DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Yves DELMAS

Considérant la nécessité d'acquérir une consigne de gaz, à hauteur de 30,00 €, pour le service voirie,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus à l'article 275 « Dépôts et cautionnements versés », en section d'investissement du budget principal,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues », en section de fonctionnement du budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 30,00 €, comme suit :

#### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	30,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		30,00 €		
<b>Total</b>	<b>30,00 €</b>	<b>30,00 €</b>		

#### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				30,00 €
27-275-OPFI Dépôts et cautionnements versés		30,00 €		
<b>Total</b>		<b>30,00 €</b>		<b>30,00 €</b>

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°1, telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### N°2021-096 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Yves DELMAS

Considérant la nécessité d'acquérir du matériel informatique et du mobilier de bureau complémentaires, à hauteur de 6 951,00 €, dont 3 410,00 € pour le service « Urbanisme - ADS » et 3 541,00 €, pour le service « Urbanisme - Petites Villes de Demain »,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense ne sont pas prévus à l'opération n°98 « Urbanisme ADS Planification », en section d'investissement du budget principal,

Considérant que les crédits, d'un montant de 10 000,00 €, prévus à l'opération n°98 « Urbanisme ADS Planification », en section d'investissement du budget principal, pour le logiciel de dématérialisation de l'ADS, sont insuffisants, et doivent être complétés à hauteur de 2 804,00 €,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues », en section de fonctionnement du budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°2, au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 9 755,00 €, comme suit :

#### Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	9 755,00 €			
023 Virement à la section d'investissement		9 755,00 €		
<b>Total</b>	<b>9 755,00 €</b>	<b>9 755,00 €</b>		

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				9 755,00 €
21-2183-98 Matériel de bureau & matériel informatique		6 624,00 €		
21-2184-98 Mobilier		327,00 €		
20-2051-98 Logiciel		2 804,00 €		
<b>Total</b>		<b>9 755,00 €</b>		<b>9 755,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la décision modificative n°2, telle que proposée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-097 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'EXERCICE 2021**

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Monsieur Yves DELMAS rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 900 000,00€.

Il est proposé de procéder au choix d'un établissement bancaire, pour le financement des opérations d'investissement pour l'exercice 2021 à hauteur de 900 000 € à taux d'intérêt fixes sur une durée de 15 ou 20 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation des organismes bancaires sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Messieurs Yves DELMAS et Benjamin AUSTRUI ne participent pas au vote,

Après examen des offres, le Conseil communautaire retient l'offre de la Banque Postale selon les conditions générales dans leur version CG-LBP-2021-12 et se caractérisant de la manière suivante :

Score Gissler	: 1A
Montant du contrat du prêt	: 900 000,00€
Durée du contrat de prêt	: 15 ans
Objet du contrat de prêt	: financer les investissements d'aménagement

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 900 000,00€

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date  
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,74 %  
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours  
Echéances d'amortissement et d'intérêt : périodicité trimestrielle  
Mode d'amortissement : constant  
Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

### **Commission**

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Monsieur le Président, Jean-Marie COURTIN, représentant légal de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-098 : CHOIX D'UN ETABLISSEMENT BANCAIRE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE ET DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR L'EXERCICE 2021**

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Monsieur Yves DELMAS rappelle que pour les besoins de financement des travaux de voirie il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 350 000,00 € à taux d'intérêt fixes sur une durée de 9 ans.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation des organismes bancaires sont présentées dans le tableau comparatif joint en annexe.

Messieurs Yves DELMAS et Benjamin AUSTRUI ne participent pas au vote,

Après examen des offres, le Conseil communautaire retient l'offre de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées selon la proposition de financement se caractérisant comme suit :

Montant du contrat de prêt : 350 000,00 €

Durée du contrat de prêt : 9 ans

Objet du contrat de prêt : financer les travaux de voirie

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,44 %

Echéances d'amortissement et d'intérêt : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Remboursement anticipé : possible à chaque échéance, moyennant un préavis de 10 jours ouvrés et le paiement d'une indemnité actuarielle non plafonnée.

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Monsieur le Président, Jean-Marie COURTIN, représentant légal de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec Caisse d'épargne Midi-Pyrénées.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac :** Pascal SALANIE

**Concorès :** Régine LACAN

**Fajoles :** Fabienne LALANDE

**Gourdon :** Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel :** Léon CAPY

**Le Vigan :** Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac :**

**Montamel :** Jean-François BELIVENT

**Payrignac :** Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles :** Stéphane MAGOT

**Rouffilhac :** Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand :** Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon :** Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet :** Michel COMBES

**Saint Clair :** Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air :** Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet :** Guy ROSSIGNOL

**Soucirac :** Florent DESTREL

**Ussel :** Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules :** Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### N°2021-099 : SUBVENTION 2021 – ASSOCIATION « IDETORIAL »

*Rapporteur :* Yves DELMAS

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Idétorial », pour le soutien à la réalisation des actualités locales du cinéma et la formation de bénévoles d'associations sur la pratique de l'audiovisuel en 2021,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Idétorial » une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 700€, pour l'année 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'attribution à l'association « Idétorial » d'une subvention d'un montant total de 3 700.00 € au titre de l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-100 : SUBVENTION 2021 – ASSOCIATION « FOIRE EXPOSITION GOURDON »**

*Rapporteur* : Yves DELMAS

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Foire exposition Gourdon », pour la première édition du festival du rire prévue du 19 au 22 août 2021,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Foire exposition Gourdon » une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 850 €, pour l'année 2021.

Monsieur Jacques GRIFFOUL ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'attribution à l'association « Foire exposition Gourdon » d'une subvention d'un montant total de 1 850.00 € au titre de l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### N°2021-101 : SUBVENTION 2021 – ASSOCIATION « FESTICEOU »

Rapporteur : Yves DELMAS

Vu la demande de subvention reçue de l'association « Festicéou », pour la quatrième édition du festival prévue du 3 au 5 septembre 2021,

Considérant que la demande de subvention répond à la compétence « soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, dans le cadre des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme »,

Il est proposé de verser à l'association « Festicéou » une subvention de fonctionnement à hauteur de 3 500 €, pour l'année 2021.

Madame Régine LACAN ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'attribution à l'association « Festicéou » d'une subvention d'un montant total de 3 500.00 € au titre de l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-102 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE HOSPITALIER JEAN-COULON A GOURDON**

*Rapporteur : Yves DELMAS*

Afin de participer à l'effort des acteurs publics locaux (Centre hospitalier Jean Coulon, Mairie et Centre d'incendie et de secours de Gourdon) pour la mise en place du centre de vaccination contre le COVID-19 sur Gourdon, il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle au centre hospitalier Jean-Coulon à Gourdon d'un montant de 10 400 €.

Le montant de cette subvention correspond à la prise en charge à 50% du poste de secrétariat nécessaire à la bonne gestion du centre de vaccination qui au 21 juin 2021, a procédé à plus de 16 500 injections du vaccin contre le COVID-19.

Entendu le présent exposé, il est proposé d'attribuer au centre hospitalier Jean Coulon à Gourdon une subvention exceptionnelle de 10 400 €.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve l'attribution au Centre hospitalier Jean-Coulon à Gourdon d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 10 400.00 € au titre de l'exercice 2021 et autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac :** Pascal SALANIE

**Concorès :** Régine LACAN

**Fajoles :** Fabienne LALANDE

**Gourdon :** Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel :** Léon CAPY

**Le Vigan :** Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac :**

**Montamel :** Jean-François BELIVENT

**Payrignac :** Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles :** Stéphane MAGOT

**Rouffilhac :** Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand :** Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon :** Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet :** Michel COMBES

**Saint Clair :** Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air :** Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet :** Guy ROSSIGNOL

**Soucirac :** Florent DESTREL

**Ussel :** Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules :** Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### N°2021-103 : DESIGNATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Rapporteur : Jean Marie COURTIN

Les communautés de communes sous un régime fiscal de Fiscalité Professionnelle Unique, doivent instituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,
- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

Les commissaires sont désignés par la Direction Départementale des Finances Publiques sur la base d'une liste de 20 titulaires et 20 suppléants établie par l'organe délibérant de la Communauté de Communes sur proposition de ses communes membres.

Le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales. Une représentation équilibrée des communes membres de l'EPCI doit, autant que possible, être recherchée.

La liste proposée est la suivante :

Commune	Titre	Prénom	Nom	Titulaire/suppléant
ANGLARS-NOZAC	Monsieur	Serge	BAZIN	Titulaire
ANGLARS-NOZAC	Monsieur	Pascal	SALANIE	Suppléant

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

CONCORES	Monsieur	Michel	FAIVRE	Titulaire
CONCORES	Monsieur	Gérard	GAYDOU	Suppléant
FAJOLES	Madame	Fabienne	LALANDE	Titulaire
FAJOLES	Monsieur	Jean-Daniel	LAVAL	Suppléant
GOURDON	Monsieur	Michel	FALANTIN	Titulaire
GOURDON	Madame	Nathalie	DENIS	Suppléante
LAMOTHE-CASSEL	Monsieur	Gilles	ASTORG	Titulaire
LAMOTHE-CASSEL	Monsieur	Léon	CAPY	Suppléant
LE VIGAN	Monsieur	Christian	LEGRAND	Titulaire
LE VIGAN	Monsieur	Yves	DELMAS	Suppléant
MILHAC	Monsieur	Gilbert	CARMEILLE	Titulaire
MILHAC	Monsieur	Didier	CALVANUS	Suppléant
MONTAMEL	Monsieur	Didier	CUNIAC	Titulaire
MONTAMEL	Monsieur	Jean-François	BELIVENT	Suppléant
PAYRIGNAC	Monsieur	Jérôme	MALEVILLE	Titulaire
PAYRIGNAC	Madame	Fabienne	CHARBONNEL	Suppléante
PEYRILLES	Madame	Eliette	DEVIERS	Titulaire
PEYRILLES	Monsieur	Stéphane	MAGOT	Suppléant
ROUFFILHAC	Madame	Laetitia	COLAS	Titulaire
ROUFFILHAC	Monsieur	Jean-Michel	GABET	Suppléant
SAINT CHAMARAND	Madame	Sandra	FEFFER	Titulaire
SAINT CHAMARAND	Monsieur	Bernard	BORDE	Suppléant
SAINT CIRQ MADELON	Madame	Christine	MAURY	Titulaire
SAINT CIRQ MADELON	Monsieur	Jérémy	VIGNAL	Suppléant
SAINT CIRQ SOUILLAGUET	Monsieur	Michel	COMBES	Titulaire
SAINT CIRQ SOUILLAGUET	Madame	Jocelyne	FOUCHER	Suppléante
SAINT CLAIR	Monsieur	André	MANIE	Titulaire
SAINT CLAIR	Monsieur	Benjamin	AUSTRUI	Suppléant
SAINT GERMAIN DU BEL AIR	Monsieur	Philippe	RUAMPS	Titulaire
SAINT GERMAIN DU BEL AIR	Monsieur	Patrick	LABRANDE	Suppléant
SAINT PROJET	Monsieur	Patrice	AZAIS	Titulaire
SAINT PROJET	Madame	Danielle	MOUTRAY	Suppléante
SOUCIRAC	Madame	Marie-Françoise	TALAYSSAT	Titulaire
SOUCIRAC	Monsieur	Jean-Marc	DSHERBOMEZ	Suppléant
USSEL	Madame	Annie	SOURZAT	Titulaire
USSEL	Madame	Marilyne	DAYZAC	Suppléante
UZECH LES OULES	Monsieur	Lilian	PRADIE	Titulaire
UZECH LES OULES	Madame	Edith	PIERS	Suppléante

Vu l'article 1609 nonies C et 1650 A du code général des impôts,  
Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2016-076 du 1er juin 2016,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs pour les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels,
- désigne 20 membres titulaires et 20 membres suppléants répartis sur l'ensemble du territoire communautaire dont les noms sont détaillés dans la liste ci avant présentée,
- autorise Monsieur le Président à transmettre la liste des membres titulaires et suppléants à la Direction Départementale des Finances Publiques.

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-104 : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE LA COMMISSION THEMATIQUE « FINANCES » DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Vu la délibération n°2020-050, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020, portant création des commissions thématiques de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane,

Suite à la demande de Monsieur Philippe BURNENS du Conseil municipal d'Anglars-Nozac de ne plus être membre de la commission thématique « Finances », dans laquelle il est membre, il est nécessaire de le remplacer.

La candidature de Monsieur Guillaume VERDIER est proposée.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, et à l'unanimité, élit Monsieur Guillaume VERDIER au sein de la commission thématique « Finances ».

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-105 : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Lors de sa séance du 18 octobre 2017 (délibération n°2017-118), le Conseil Communautaire a validé la mise en œuvre, à compter du 1er novembre 2017, de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), part du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de l'établissement.

Cette délibération a fait l'objet de modifications pour permettre son application suite à la création de nouveaux postes, à l'ajout de nouvelles missions sur les fiches de postes de certains agents et permettre suite au décret n°2020-182 du 27 février 2020 l'intégration des cadres d'emplois non encore éligibles.

Il convient de modifier de nouveau l'IFSE afin, d'une part de tenir compte suite à la réorganisation du service administratif de la nouvelle répartition des responsabilités et des missions des agents affectés, et d'autre part reconnaître les compétences acquises par la prise en compte d'un diplôme spécifique nécessaire à l'exercice de la mission, comme suit ci-après :

#### **Filière administrative**

Arrêté du 3 juin 2015 pris pour l'application au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les attachés territoriaux et les secrétaires de mairie de catégorie A.

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

<b>Cadre d'emplois des attachés territoriaux (A)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 3</b>	<i>Comptable de la collectivité</i>	25 500 €	5 430€

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints administratifs territoriaux.

<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux (C)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	<i>Assistante de gestion financière, comptable et soutien aux missions d'accueil</i>	11 340 €	4 500€
<b>Groupe 2</b>	<i>Agent d'accueil, secrétariat et soutien au délibératif</i>	10 800 €	3 129€

**Filière animation**

Arrêtés du 20 mai 2014 et du 26 novembre 2014 pris pour l'application du décret n°2014-513 aux corps des adjoints administratifs des administrations d'Etat dont le régime indemnitaire est pris en référence pour les adjoints territoriaux d'animation de la filière animation.

<b>Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation (C)</b>			
<b>Groupes de Fonctions</b>	<b>Fonctions exercées</b>	<b>Montant de l'IFSE</b>	
		<b>Plafond annuel réglementaire</b>	<b>Montant maximal annuel</b>
<b>Groupe 1</b>	<i>Responsable du service jeunesse</i>	11 340 €	4 161€

Les autres termes de la délibération restent inchangés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la modification de l'IFSE (part du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans les conditions ci avant présentées, et ce à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- valide l'inscription au budget, les crédits afférents,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-106 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Depuis février 2017, la Communauté de Communes compte parmi son effectif, un agent nommé initialement en tant qu'adjoint administratif à temps complet,

Au vu de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe par avancement de grade organisé par le Centre de Gestion de la Haute-Garonne, liste d'admission établie au 10 juin 2021,

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- modifie ainsi le tableau des effectifs,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-107 : CREATION D'UN POSTE NON PERMANENT D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET POUR MENER A BIEN UN PROJET**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

Pour rappel, lors du conseil communautaire en date du 14 avril 2021 par délibération n°2021-068, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane a validé la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires.

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants, qui rayonnent et exercent, pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, ainsi qu'à leur intercommunalité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans : 2020-2026.

Il est proposé au conseil communautaire de créer un poste non permanent relevant de la catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. L'agent sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et selon le régime indemnitaire applicable.

Cet emploi non permanent est créé pour mener à bien un projet de revitalisation du territoire pour le compte de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane. Il s'agit d'un appui global en ingénierie et expertises dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique,

Ce poste sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée d'un an allant du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 inclus. Le contrat peut être renouvelé par reconduction expresse dans la limite d'une durée totale de 6 ans. Le contrat prendra fin :

- soit avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu,
- soit si le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut du grade de recrutement assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure de recrutement prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste non permanent d'attaché territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- modifie ainsi le tableau des effectifs,
- inscrit au budget les crédits correspondants,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-108 : ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

. Lors de la séance du 23 mars 2016 (délibération n°2016-033), le Conseil Communautaire a validé une modification des statuts de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, avec une prise de compétence concernant le sport, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016. Cette modification a été entérinée par l'arrêté préfectoral n°SPG-2016-8 en date du 28 juin 2016.

Considérant qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était nécessaire, une convention de services partagés a été mise en place afin que la Commune de Gourdon exerce pendant cette période transitoire pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, l'entretien, la gestion et le fonctionnement des équipements sportifs transférés.

Après l'évaluation des charges de personnel, il apparaît que deux agents ressources sur ce domaine, travaillant jusqu'à présent à l'Office Municipal du Sport, devaient être intégrés de plein droit, à temps complet, à la Communauté de Communes, dans le cadre du transfert de la compétence, et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018. Aujourd'hui, ces deux agents occupent respectivement les postes d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Après plusieurs années de fonctionnement et au vu des missions et activités liées au poste, il convient d'actualiser cette évaluation. Il est proposé de mettre à disposition, par le biais d'une convention jointe en annexe, ces deux agents, auprès de la Commune de Gourdon selon les modalités suivantes :

L'agent sur le poste d'éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe sera mis à disposition à hauteur de 12 heures hebdomadaires tel qu'auparavant et l'agent sur le poste d'adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à hauteur de 26 heures hebdomadaires et non plus à hauteur de 14 heures hebdomadaires.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Cette mise à disposition prévoit le remboursement, au trimestre, sur titre, par la Commune de Gourdon, de la rémunération des agents concernés, y compris les cotisations et contributions afférentes, au prorata temporis de leur intervention.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1<sup>ère</sup> classe à hauteur de 12 heures hebdomadaires et d'un adjoint territorial d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, à hauteur de 26 heures hebdomadaires, auprès de la Commune de Gourdon, dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-109 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE DANS LE CADRE DE LA COMMUNICATION – ANNEE 2021**

*Rapporteur : Jean-Marie COURTIN*

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane dispose d'un personnel dédié à la communication. Dans un souci de maîtrise des dépenses publiques, d'amélioration du service rendu et de décloisonnement, il est envisagé de mettre à disposition auprès de la Commune de Gourdon cet agent.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane mettant à disposition de la Commune de Gourdon du personnel, une convention annuelle déterminant les obligations de chaque partie est nécessaire.

Un modèle de convention pour l'exercice 2021 est joint.

Le remboursement est seulement lié aux frais de personnel à savoir le salaire brut et les charges patronales. Ces frais seront calculés sur la base de l'année écoulée (n-1) au prorata du temps réellement effectué.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de personnel dédié à la communication entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune de Gourdon pour l'année 2021, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,

Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Souillaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-110 : MODALITES DE COLLABORATION ENTRE LES COMMUNES MEMBRES ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI**

*Rapporteur : Nathalie DENIS*

La Communauté de communes Quercy-Bouriane s'apprête à engager l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Dans ce cadre, elle doit définir les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de communes Quercy-Bouriane.

Lors de la conférence des maires, les maires de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane débattront les modalités de collaboration à mettre en œuvre.

Des modalités sont proposées en annexe jointe à la présente délibération, qu'il convient aujourd'hui d'adopter en conseil communautaire, conformément à l'article L.153-8 du Code de l'urbanisme.

**Vu** la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5214-16 et suivants,

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 12 octobre 2017 modifiant les statuts de la Communauté de communes Quercy-Bouriane en intégrant la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la compétence obligatoire « aménagement de l'espace communautaire » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-1 et L.153-8,

**Vu** les modalités de collaboration entre les communes membres et la Communauté de communes Quercy-Bouriane dans le cadre de l'élaboration du PLUi, annexées à la présente délibération,

Entendu l'exposé du rapporteur,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la convention de mise à disposition de personnel dédié à la communication entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et la Commune de Gourdon pour l'année 2021, et dont le contenu est joint en annexe,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac :** Pascal SALANIE

**Concorès :** Régine LACAN

**Fajoles :** Fabienne LALANDE

**Gourdon :** Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel :** Léon CAPY

**Le Vigan :** Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac :**

**Montamel :** Jean-François BELIVENT

**Payrignac :** Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles :** Stéphane MAGOT

**Rouffilhac :** Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand :** Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon :** Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet :** Michel COMBES

**Saint Clair :** Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air :** Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet :** Guy ROSSIGNOL

**Soucirac :** Florent DESTREL

**Ussel :** Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules :** Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### N°2021-111 : MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Michel FALANTIN

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Lot, principal financeur des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM), dans un but d'harmonisation des tarifications et d'égalité de traitement des familles sur l'ensemble du territoire, plusieurs réunions de travail ont eu lieu (les 29 avril et 17 juin 2021) afin de proposer une tarification commune pour les ACM du territoire.

Pour mémoire par délibération n°2016-157 en date du 7 décembre 2016, les tarifs, inchangés jusqu'à ce jour, proposés pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Saint Germain du Bel Air étaient les suivants :

	QF ≤ 450	450 < QF ≤ 550	550 < QF ≤ 650	650 < QF ≤ 850	850 < QF
½ journée	1,50 €	2,00 €	4,50 €	5,50 €	6,50 €
Journée	1,00 €	2,50 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €
½ journée + repas	5,00 €	5,50 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €
Journée + repas	4,50 €	6,00 €	10,50 €	11,50 €	13,50 €

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

Après avoir mené des réunions de concertation en présence d'élus et de techniciens de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane en charge de l'action sociale, d'élus de la Commune du Vigan et de représentants de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Gourdon dans l'objectif d'une mise en application dès la rentrée prochaine, une nouvelle tarification harmonisée est proposée à l'assemblée délibérante selon les modalités suivantes :

Le tarif cantine est distinct du coût de la ½ journée, de la journée ou du forfait semaine. Il se rajoute et le prix du repas est de 3.50€. Pour la ½ journée, la prise du repas à la cantine est facultative. En revanche, pour la journée complète, le repas est obligatoire sauf pour les enfants bénéficiant d'un PAI.

Le forfait semaine ne sera appliqué uniquement que pour les petites et grandes vacances.

Les seuils des catégories sont modifiés et une cinquième catégorie est créée à la demande de la CAF qui souhaite une modulation des tarifs permettant une prise en compte plus précise des quotients familiaux :

	<b>QF ≤ 550</b>	<b>550 &lt; QF ≤ 650</b>	<b>650 &lt; QF ≤ 850</b>	<b>850 &lt; QF ≤ 1050</b>	<b>1050 &gt; QF</b>
<b>½ journée</b>	4,20 €	4,90 €	6,30 €	7,70 €	8,40 €
<b>Journée</b>	6,00 €	7,00 €	9,00 €	11,00 €	12,00 €
<b>Forfait semaine</b>	25,50 €	29,75 €	38,25 €	46,75 €	51,00 €
<b>Prix du repas</b>	Forfait par repas : 3,50 €				

Les familles auront l'obligation de transmettre en septembre et en janvier les attestations de quotient familial établies par la CAF. A défaut, elles se verront appliquer le tarif en référence au quotient familial le plus élevé.

En outre, l'ACM accepte aussi les réductions allouées aux familles par les Comités d'Entreprises ou toutes autres organismes, qui reverseront les sommes à la Communauté de Communes Quercy Bouriane, sur présentation de justificatifs.

Une réduction de ces tarifs est proposée aux familles inscrivant plusieurs enfants de la même fratrie, sur la même journée et s'applique comme suit :

- 2ème enfant inscrit : le tarif applicable selon le quotient familial de la famille sera réduit à hauteur de 25%,
- 3ème enfant inscrit et au-delà : le tarif applicable selon le quotient familial de la famille sera réduit à hauteur de 50%.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la tarification de l'ACM de Saint Germain du Bel Air comme ci-avant détaillée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-112 : APPROBATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) 2021-2024 ET DE LA CHARTE « PLAN MERCREDI »**

*Rapporteur : Michel FALANTIN*

En décembre 2018, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, la direction académique de Toulouse, la Préfecture du Lot, la CAF, la MJC et les Mairies de Gourdon, de Payrignac et du Vigan ont signé une convention relative à un Projet éducatif de territoire pour une durée de trois ans.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le projet 2018-2021 arrive à échéance et a fait l'objet d'un bilan partagé par les parties prenantes. Un nouveau projet éducatif territorial 2021-2024 ci-joint en annexe a été élaboré en concertation et porte sur cinq objectifs :

- favoriser l'épanouissement de chaque enfant
- soutenir les familles dans leur rôle parental
- favoriser l'accès aux loisirs et à la culture pour tous
- ancrer le projet éducatif dans un projet territorial global
- inscrire le PEDT dans le développement durable du territoire

Pendant cette période, la Communauté de Communes Quercy-Bouriane souhaite également s'engager, pour le territoire, dans une charte « Plan Mercredi » ci-jointe en annexe.

S'appuyant sur le PEDT et l'ensemble de ses acteurs, cette charte issue d'un dispositif national permettra notamment de bénéficier d'une bonification financière sur des heures supplémentaires proposées le mercredi par l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) du territoire depuis les changements de rythmes scolaires.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le projet éducatif territorial 2021-2024,
- approuve la charte « Plan Mercredi »,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-113 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE GOURDON POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE**

*Rapporteur : Michel FALANTIN*

La MJC de Gourdon développe ses missions en direction de l'action sociale en menant à titre expérimental depuis 2018 des actions en vue de la création d'un espace de vie sociale (EVS) en étroite concordance avec les orientations définies par la convention territoriale globale (CTG) conclue entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la Communauté de Communes Quercy-Bouriane.

Le détail des actions menées dans le cadre de cet espace de vie sociale est présenté dans le projet de la MJC joint en annexe de la présente délibération. Ce document s'appuie sur le diagnostic et les enjeux de territoire établi par la CTG et décline un plan d'actions dont certaines sont déjà mises en œuvre ou en cours de développement, soit :

- le CLAS : Accompagnement à la scolarité en apportant aux élèves un soutien complémentaire à l'école par des méthodes pédagogiques adaptées afin de favoriser leur réussite scolaire et sociale,
- le soutien à la parentalité notamment pour les familles les plus vulnérables avec l'organisation d'ateliers parents-enfants, de conférences thématiques et de sorties familles,
- la ressourcerie-recyclerie en faveur de la réduction des déchets par la transmission de savoir-faire en termes de réparation,
- la ludothèque pour créer un lieu de rencontres et d'échanges autour du jeu et permettre le prêt de jeux,
- le jardin d'expérimentation avec la création d'une éco-serre et d'un jardin d'application pour expérimenter des projets collectifs à vocation sociale et environnementale,

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- l'animation de la vie sociale par l'organisation d'événementiels tels que le festival du jeu, le show de la MJC, des animations de quartiers et de villages et l'accès des familles défavorisées aux activités de la MJC grâce à la mise en place de tarifs réduits...

Pendant la période d'expérimentation pour la création de cet EVS, la MJC a bénéficié du soutien financier de la CAF. Aujourd'hui la CAF sollicite l'engagement du territoire pour la pérennisation de l'EVS qui devra se formaliser par un soutien financier dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Compte tenu du budget prévisionnel 2021 de l'EVS dont la synthèse est annexée à la présente délibération, la MJC sollicite une subvention de Quercy-Bouriane à hauteur de 30 000,00 € sur un budget global de 146 957 €.

Il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens, telle qu'annexée et d'attribuer à la MJC une subvention de 30 000,00 € au titre de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, par 37 votes pour et 1 abstention (Monsieur Florent DESTREL), le Conseil Communautaire

- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens telle qu'annexée,
- approuve l'attribution à la MJC de Gourdon d'une subvention d'un montant total de 30 000.00 €
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles au versement de la subvention.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-114 : MODIFICATION DU REGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES (AIE)**

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

La loi du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a confié aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale la compétence exclusive des aides à l'immobilier d'entreprise. Cette compétence nouvelle pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane a nécessité de travailler à la mise en place de critères d'intervention en coopération avec la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée, en conformité avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et les règles d'intervention en vigueur (taux de subvention maximal).

Un premier règlement a été adopté par la collectivité par délibération n°2018-053 en date du 28 mars 2018.

Dans ce cadre, les élus ont souhaité mener une réflexion afin de définir de nouveaux critères d'attribution des aides et adopter un nouveau règlement d'intervention.

**Vu** le traité sur l'Union européenne et du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne - Traité sur l'Union européenne articles 107-108,

**Vu** le règlement (UE) No 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,

**Vu** la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

**Vu** l'instruction du Gouvernement du 22 décembre 2015 (NOR INTB1531125J) relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements,

**Vu** le règlement n° 1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

**Vu** le schéma de développement économique (SRDEII) de la Région Occitanie Pyrénées Méditerranée,

**Vu** la délibération de la commission permanente du conseil régional Occitanie n° CP/2017-DEC/09.18 en date du 15 décembre 2017 adoptant les règles d'intervention Immobilier d'entreprises,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

**Vu** la délibération n°2018-053 en date du 28 mars 2018 portant adoption du règlement d'intervention de la communauté de Communes en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement d'intervention en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises présenté en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-115 : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'UTILISATION DU TELECENTRE – SARL SEMA**

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

La convention d'utilisation du télécentre, avec l'entreprise SARL SEMA France, concernant la location d'un bureau au Pôle Numérique de Gourdon, arrive à échéance le 30 septembre 2021.

Pour rappel, l'entreprise SEMA (dont le siège se situe en Allemagne) est un des leaders mondiaux sur le marché des logiciels pour la charpente, la construction bois (maison ossature bois, CLT, ...), construction des escaliers et pour la couverture métallique et zinguerie.

SEMA France a souhaité ouvrir un bureau pour l'ensemble de la Région du Grand Sud-Ouest, hébergé au sein du Pôle Numérique de Gourdon.

Pour mémoire, la surface du bureau mise à disposition est de 9 m<sup>2</sup> au tarif de 200,00 € par mois avec un accès aux parties communes équipées du télécentre (sanitaires, salle de détente), l'utilisateur peut aussi avoir l'usage de la salle de réunion équipée de la visioconférence (sous condition de réservation), accès aux espaces de co-working, et au copieur du pôle numérique selon les conditions tarifaires précédemment délibérées.

L'entreprise SARL SEMA ayant exprimé sa volonté de continuer à utiliser un bureau au sein du Télécentre, il convient de renouveler la convention d'utilisation ci-jointe pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de deux ans, pour un loyer mensuel de 200,00 € et une adhésion au télécentre d'un montant de 60,00 € par an, et ce à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la convention d'utilisation du bureau du télécentre, entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'entreprise SEMA, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, selon les conditions ci-avant présentées,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-116 : RENOUELEMENT DU BAIL DE LOCATION GERANCE DU MULTISERVICE VIANDE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR**

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

Le contrat de location gérance avec Monsieur MOULIGNEAU Thierry, concernant la location du Multiservice Viande de Saint Germain du Bel-Air, arrive à échéance.

Pour rappel, le fonds de commerce - Multiservice Viande dit boucherie-charcuterie traiteur - est situé sur la Commune de Saint Germain du Bel Air – 46310.

Au sein de ce local, propriété de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, de nombreux travaux ont été réalisés depuis 2016 pour un montant global de près de 43 000 €.

Le fonds rassemble :

- le droit à la jouissance des lieux,
- l'enseigne « Boucherie – Charcuterie »,
- le matériel, le mobilier commercial et les ustensiles servant à son exploitation.

Les locaux comprennent :

- un bâtiment principal, référence cadastrale n° E 285 rez-de-chaussée, avec le magasin partie vente et préparation clientèle, l'espace des préparations froides et chaudes, la plonge, les stockages réfrigérés matières premières et finies,
- un bâtiment annexe, référence cadastrale n° E 292 p, comprenant le local chaufferie, le local réfrigéré déchets, le local emballages, le local entretien.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Monsieur MOULIGNEAU ayant exprimé sa volonté de continuer à utiliser le Multiservice, il convient de renouveler le contrat de location-gérance ci-joint pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction express en date du 28 juillet 2021 pour un loyer mensuel de 450€ HT à compter du 29 juillet 2021.

Pour la période couvrant du 29 juillet 2021 au 28 juillet 2024, le bail sera renouvelé tacitement d'année en année, faute par l'une des parties de dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois avant la date d'expiration du bail en cours.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-approuve le renouvellement du contrat de location gérance entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et Monsieur MOULIGNEAU, à compter du 29 juillet 2021, selon les conditions présentées ci-dessus,  
-autorise Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-117 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE ET L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL DU PAYS DE GOURDON**

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

L'office de tourisme intercommunal (OTI) du Pays de Gourdon sollicite auprès de la Préfecture du Lot un classement en 2<sup>ème</sup> catégorie, dans la perspective d'un classement en catégorie 1 à horizon 2023.

Le dossier nécessaire au classement en 2<sup>ème</sup> catégorie implique la fourniture d'une convention d'objectifs et de moyens ci-jointe entre l'OTI et sa collectivité de rattachement.

Cette convention d'objectifs vise à définir les objectifs et les missions que fixe pour trois ans la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à l'OTI du Pays de Gourdon, ainsi que les indicateurs de performance nécessaires à l'évaluation de leur bonne mise en œuvre, tout en précisant le cadre et le soutien matériel et financier apportés par l'intercommunalité à l'OTI.

Un rapport annuel sera transmis au Conseil communautaire pour l'évaluation du niveau de réalisation des objectifs et missions confiés à l'OTI du Pays de Gourdon dans le cadre de la présente convention.

Entendu le présent exposé et vu le projet de convention ci-annexé, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et l'Office de tourisme intercommunal du Pays de Gourdon.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens entre la Communauté de Communes Quercy-Bouriane et l'Office de Tourisme Intercommunal du Pays de Gourdon,
- autorise Monsieur le Président à signer la présente convention,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-118 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUANT UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE WIFI TERRITORIAL**

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

Depuis 2018, le syndicat mixte Lot numérique a installé un réseau de 96 bornes de WIFI public dans 80 communes.

Le système proposé permet d'accéder à Internet en toute situation, de façon gratuite, sécurisée, simple et performante pour les visiteurs de passage et les administrés. La reconnexion est automatique entre toutes les bornes du réseau. C'est également un outil d'information locale et d'analyse touristique. Les bornes ont été installées dans la cadre d'un marché d'une durée de 4 ans attribué à la société QOS Télécom. Le syndicat a pris en charge l'acquisition et l'installation d'une borne par commune (867,24 € HT). L'abonnement pour le fonctionnement (263 € HT) est à la charge de la commune, ainsi que l'achat de bornes supplémentaires.

Le syndicat propose de poursuivre l'exploitation du réseau du WIFI public lotois et de pérenniser les avantages du système mutualisé : gestion du réseau assurée par le syndicat, portail d'authentification mutualisé, reconnexion automatique entre toutes les bornes du réseau...

Afin que les communes puissent continuer à financer directement le fonctionnement des bornes tout en ayant recours au même opérateur, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes.

Ce groupement sera coordonné par le syndicat, qui prendra en charge les coûts de procédures relatives aux marchés et réalisera la procédure de consultation pour le compte des membres. Le groupement sera constitué des communes pour lesquelles des bornes ont été installées, ainsi que du Département, des communautés de communes qui le souhaitent et de nouvelles communes intéressées dont celles appartenant à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, qui pourront installer des bornes de WIFI public dans leurs bâtiments.

Les coûts (achat de nouvelles bornes et exploitation) seront à la charge de chaque membre du groupement qui bénéficieront de prix plus avantageux du fait de la mutualisation des procédures de consultation dans le cadre d'un groupement de commande.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve la convention constitutive d'un groupement de commandes pour le WIFI territorial, telle que jointe en annexe,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention ci-jointe,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

### **N°2021-119 : COVID 19 – AIDES EXCEPTIONNELLES AUX ENTREPRISES : AVENANT A LA CONVENTION REGIONALE DU FONDS REGIONAL L'OCCAL**

*Rapporteur : Stéphane MAGOT*

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a décidé, dans le cadre de sa compétence Développement Economique, de signer, le 1<sup>er</sup> juillet 2020 par délibération n°2020-055, la Convention de Partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Lot et les EPCI mettant ainsi en place le dispositif l'OCCAL.

Cette convention, instaurant la constitution d'un fonds régional en Occitanie, a pour objectif d'accompagner, suite à la pandémie COVID-19, la relance des entreprises du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité.

La participation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane à ce fonds s'élève à 3€ par habitant au regard de la population DGF de 2019, soit 12 084 habitants impliquant ainsi un engagement budgétaire de 36 252€ au titre de cette action.

La prolongation de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques a entraîné une prorogation du dispositif au-delà de la période escomptée soit jusqu'au 31 mars 2021.

Ainsi, au vu des dossiers instruits et aux aides accordées, il est nécessaire d'abonder ce fonds l'OCCAL à hauteur de 60 410 €. Cette décision sera entérinée par la signature d'un avenant à la Convention de Partenariat ci-jointe.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le tableau ci-dessous résume l'ensemble des montants, suivant les projets accompagnés.

VOLET	Montant total attribué	Montant Banque Territoire	Montant Région	Montant Département	Montant CCQB	Enveloppe initiale CCQB
VOLET 1 Avances remboursables	15 000 €	7 500 €	2 917 €	1 667 €	2 917 €	
VOLET 2 Investissements	186 831 €		83 810 €	19 212 €	83 810 €	
VOLET 3 Loyers	19 871 €		9 936 €		9 936 €	
<b>TOTAL</b>	<b>221 702 €</b>	<b>7 500 €</b>	<b>96 662 €</b>	<b>20 878 €</b>	<b>96 662 €</b>	<b>36 252</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

-autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention de partenariat entre la Région Occitanie, le Département du Lot et les EPCI,

-autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-120 : PROPOSITION DE VENTE D'UN LOT DE 1003 M2 DE LA PARCELLE B599 – LOT 2 – SITUEE DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE COUGNAC A PAYRIGNAC A LA SOCIETE QUERCY SERVICES**

*Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT*

L'entreprise Quercy Services, créée en 2015 à Payrignac et représentée par M. DAUNAT Jérémy, envisage de se porter acquéreur de 1003 m<sup>2</sup> issue de la parcelle B599 (Lot 2) de la zone d'activités de Cougnac pour construire un nouveau bâtiment de 400 m<sup>2</sup> environ.

Spécialisée dans l'activité de plomberie, chauffage, ramonage et énergies renouvelables, la société emploie aujourd'hui six salariés et envisage, à travers cette acquisition, de continuer son développement.

Le prix de vente de cette partie de la parcelle B599 est proposé à 12,00 € HT le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 12 036,00 € HT.

Compte tenu de ces éléments, il convient de délibérer sur ce point.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte de vente, la délibération de l'assemblée communautaire doit préciser :

- le visa de l'Avis du Domaine sur la valeur vénale,
- la mention du prix de vente TVA sur la marge comprise,
- la mention du coût historique (prix d'acquisition et frais d'acte) appliqué au terrain vendu.

Considérant l'avis du Domaine en date du 7 juillet 2020, estimant la valeur vénale du terrain à 12,00 € HT le m<sup>2</sup>,

Considérant le prix de vente TVA sur la marge comprise de 13 332,05 €,  
Considérant le coût historique appliqué au terrain vendu à 5 555,76 € HT,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la vente du lot n°2 de la parcelle B599 de la Zone d'Activités de Cougnac d'une surface de 1003 m<sup>2</sup>, au tarif de 12 € HT le m<sup>2</sup>, soit 12 036 € HT à la Société Quercy Services,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-121 : QUESTIONS DIVERSES : PROPOSITION DE PRINCIPE ATTRIBUANT UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE AUX ORGANISATEURS D'ANIMATIONS SUR LE TERRITOIRE BOURIAN POUR L'ÉTÉ 2021**

*Rapporteur : Monsieur Stéphane MAGOT*

Dans le cadre des questions diverses, Monsieur Stéphane MAGOT indique que lors de la dernière conférence des maires qui s'est déroulée le 2 juillet, il a proposé que la Communauté de Communes Quercy-Bouriane soutienne les animations proposées sur le territoire.

En effet, précise-t-il « de nombreuses animations seront cet été annulées compte tenu des contraintes sanitaires actuelles, il est donc important pour notre territoire de soutenir les initiatives locales favorisant des actions d'animations gourmandes et distrayantes afin d'être attractif vis-à-vis des touristes et de maintenir du lien social pour les habitants. »

Aussi, après en avoir débattu, les membres du conseil communautaire approuvent cette proposition et souhaitent arrêter le principe d'attribuer une participation financière de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane aux organisateurs d'animations sur le territoire pour la saison estivale 2021. Ils précisent que ce principe sera décliné par délibération spécifique pour la détermination des montants de subvention à attribuer et charge le Bureau communautaire de définir les critères d'attribution.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- valide la proposition de principe attribuant une participation financière de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane aux organisateurs d'animations sur le territoire Bourrian durant l'été 2021,
- sollicite la définition de critères d'attribution par le Bureau communautaire.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme  
Le Président,  
Jean-Marie COURTIN

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 7 juillet 2021*

L'an deux mille vingt et un, le 7 juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la maison communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie COURTIN, Président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2021

Etaient présents :

**Anglars-Nozac** : Pascal SALANIE

**Concorès** : Régine LACAN

**Fajoles** : Fabienne LALANDE

**Gourdon** : Nicole BRUNEAU - Nathalie CABRIE – Jean-Marie COURTIN – Alain DEJEAN – Nathalie DENIS – Michel FALANTIN – Pouvoir de Fabienne GABET à Alain DEJEAN - Jacques GRIFFOUL – Pouvoir de Joseph JAFFRES à Dominique SCHWARTZ – Christine OUDET – Joël PERIE – Nicolas QUENTIN - Jean-Marie RIVAL – Dominique SCHWARTZ

**Lamothe-Cassel** : Léon CAPY

**Le Vigan** : Sylvette BELONIE – Pouvoir de Zargha DE ABREU à Sylvette BELONIE - Yves DELMAS – Jean-Michel FAVORY – Christian LEGRAND – Pouvoir de Nicole PITTALUGA à Jean-Michel FAVORY

**Milhac** :

**Montamel** : Jean-François BELIVENT

**Payrignac** : Pouvoir de Fabienne CHARBONNEL à Stéphane MAGOT

**Peyrilles** : Stéphane MAGOT

**Rouffilhac** : Jean-Michel GABET

**Saint-Chamarand** : Sandra FEFFER

**Saint Cirq Madelon** : Christine MAURY

**Saint Cirq Soullaguet** : Michel COMBES

**Saint Clair** : Benjamin AUSTRUY

**Saint Germain du Bel Air** : Pouvoir de Patrick LABRANDE à Jacqueline LEPOINT – Jacqueline LEPOINT

**Saint Projet** : Guy ROSSIGNOL

**Soucirac** : Florent DESTREL

**Ussel** : Annie SOURZAT

**Uzech-les-Oules** : Jean-Marc LACROIX

Etaient absents excusés : Josianne CLAVEL MARTINEZ - Claude VIGIE - Jérôme MALEVILLE

A été élu secrétaire de séance : Joël PERIE

#### **N°2021-122 : QUESTIONS DIVERSES : APPROBATION DU PROJET « DE LA SCULPTURE PREHISTORIQUE A LA SCULPTURE ORNEMENTALE DU BATI » ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) POUR LA REALISATION DE LADITE ACTION**

**Rapporteur : Nicole BRUNEAU**

Dans le cadre des questions diverses Madame Nicole BRUNEAU indique aux membres du conseil communautaire qu'au titre de la Charte de l'été culturel 2021, un projet de demande de subvention « De la sculpture préhistorique à la sculpture ornementale du bâti » a été déposé auprès de Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) le 11 mai 2021 et présenté en bureau communautaire le 17 mai.

Par mail en date du 5 juillet, la DRAC a émis un avis favorable de principe pour l'attribution d'une subvention de 1 300,00 € sous réserve de l'obtention d'une délibération portant approbation de l'action proposée et demande de subvention.

Le projet « De la sculpture Préhistorique à la sculpture ornementale du bâti » s'inscrit dans un appel à projet lancé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Ce dispositif a pour objet de promouvoir l'accès des jeunes et des familles, notamment pour celles qui ne partent pas en vacances, à une offre culturelle de qualité pendant les vacances d'été.

Ce projet implique un large partenariat puisque interviendront :

- La Maison du Piage,
- La Maison du Sénéchal,
- La Bicoque,
- Monsieur Gérard QUEHEILLALT, artiste tailleur de pierre,
- Monsieur Arjen VAN DER STRATEN, sculpteur céramiste,

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- Les grottes de Cougnac.

Il a pour objectif de valoriser le patrimoine local, sensibiliser un public jeune au patrimoine et à la culture, impliquer un public jeune et les artistes locaux dans un projet communautaire, ouvrir le champ des connaissances et permettre des échanges entre territoires voisins.

Cette manifestation se déroulera du 2 au 6 août 2021 et accueillera 12 adolescents. Cette semaine se déroulera en trois étapes : des ateliers de conception, des visites de sites, des ateliers-médiation avec une guide conférencière.

Le coût prévisionnel de cette opération est d'un montant total de 2 217,00 €. Le plan de financement est le suivant :

Besoins / Dépenses		Ressources / Recettes	
Devis Gérard QUEHEILLALT	1 932,00 €	CCQB	917,00 €
Entrées Grotte de Cougnac	95,00 €	DRAC	1 300,00 €
Acquisitions	40,00 €		
Visite atelier Argen VAN DER STRATEN	150,00 €		
<b>Total</b>	<b>2 217,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 217,00 €</b>

Un débat s'engage où les élus soulignent unanimement leur intérêt pour ce projet et affirment vouloir délibérer en sa faveur séance tenante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet « De la sculpture préhistorique à la sculpture ornementale du bâti » tel que présenté ci-avant,
- sollicite auprès de la DRAC une participation financière pour un montant de 1 300,00 €,
- autorise Monsieur le Président à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président,  
Jean-Marie COURTIN